

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation :
29/01/2024**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
06/02/2024**Date de publication :**
06/02/2024**Le 05 février 2024 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Étaient représentés :** Céline PELTIER par Sophie SUBIRATS et Tovo RABEMANANTSOA par Nathalie KATSAMANTOU**Absente :** Anne-Marie CAUSSÉ**Secrétaire de séance :** Gabriel BEUGIN**DÉLIBÉRATION N° 2024-02****OBJET :** Demande d'aide financière au titre de l'avance remboursable de l'éclairage public concédé auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)

Par délibération n° 2022-103 du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal avait validé le principe d'une extinction partielle la nuit de l'éclairage public dès lors que les horloges astronomiques seront installées par le SDEEG et chargé le Maire de prendre les arrêtés définissant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la gare de Cabanac, la fourniture et la pose des bornes extérieures d'éclairage public avaient été retirées par avenant du marché attribué au lot n° 1 (délibération n° 2023-98 du 11 décembre 2023) car relevant de la compétence du SDEEG.

La commune a sollicité le SDEEG pour une aide financière au titre de l'avance remboursable afin de financer les travaux suivants dont les devis ont été établis par le SDEEG :

- travaux de coupure nocturne pour un montant de 31 853,88 € HT et des frais de maîtrise d'œuvre estimés à 3 503,93 € HT,
- travaux de renouvellement de lanternes vétustes pour un montant de 26 059,40 € HT et des frais de maîtrise d'œuvre estimés à 2 866,53 € HT,
- travaux de fourniture et de pose de l'éclairage public dans le cadre de la réhabilitation de la gare de Cabanac pour un montant de 8 780,95 € HT et des frais de maîtrise d'œuvre estimés à 965,90 € HT.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander auprès du SDEEG une aide financière au titre de l'avance remboursable de l'éclairage public concédé pour un montant HT de travaux estimés à 66 694,23 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer le formulaire de demande d'aide financière ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 05 février 2024

Le Maire



Jean Georges-CLAIR

Le secrétaire de séance

Gabriel BEUGIN